



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE À L'UKRAINE de 1 000€

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, la France, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées. Des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne sont lancés et commencent à se mettre en place. La commune de Poulx souhaite également participer, via le secours populaire.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1115-1,
Vu la loi 2007-147 relative à l'action extérieure des Ct et de leurs groupements,
Vu la loi 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 15 Mars 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPORTER** une aide exceptionnelle d'urgence à l'Ukraine de 1 000€
- **D'INDIQUER** que cette aide transitera par le secours populaire.